

la machine, tels que le fil, les clous, les semences, etc.; l'arrangement étant que seul le matériel de la compagnie devra être employé, et qu'une légère augmentation sur le prix du marché, sera perçue. Même dans les périodes où le prix des métaux était augmenté considérablement, cette compagnie trouve le moyen de maintenir ses taux pour de tels matériaux, et elle n'a jamais haussé le prix qu'elle exige des manufacturiers.

Le taux ordinaire de la royauté, directe ou indirecte, que cette compagnie perçoit actuellement sur toutes les classes de chaussures, est moins de deux centins et un cinquième par paire. Pour certaines qualités de chaussures, il n'est que de trois-quarts de centin par paire et le taux le plus élevé payé sur la meilleure qualité de chaussures "Consu-Trépointe Goodyear," la meilleure qu'on puisse acheter, n'est que de six centins. Très peu de chaussures paient une royauté aussi élevée que celle-là, et la majorité des chaussures manufacturées au Canada ne paient qu'une royauté d'un centin et demi par paire. Quoi qu'il en soit, ce qui est payé en retour de l'emploi de la machinerie, n'apporte pas beaucoup de différence dans le prix de détail. En retour de cette faible somme, la compagnie paye tout le coût de la construction des machines, les améliore et en achète des neuves, paie les frais d'administration, et pour résumer, comble tous ses frais de commerce.

D'après ce système de redevance, un manufacturier de chaussures peut commencer un commerce avec un petit capital, et malgré que la fabrication de la chaussure ne comporte qu'une petite marge de profit, le capital qui est de forme liquide, peut être utilisé plusieurs fois par an, permettant ainsi au fabricant de faire un profit substantiel sur son volume total d'affaires, et au consommateur la faible marge de profit sur chaque paire de chaussures. Il n'est pas d'autre industrie, quelque importante qu'elle soit, dont on puisse dire la même chose. Le manufacturier de matières textiles, avant de partir commerce, est obligé d'avoir une installation